

Au corps enseignant du IVme arrondissement B

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **47 (1918)**

Heft 18

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AVIS

Nous attirons l'attention des membres de la Caisse de retraite sur les points suivants :

1^o Le délai d'adhésion à la nouvelle organisation expire le 24 novembre prochain.

Il est superflu d'envoyer l'option sous pli recommandé.

Un avis ultérieur fixera, pour chaque district, le lieu et la date de la création des cédules de rachat.

2^o Pour 1918, les nouvelles cotisations à 80 fr. et les anciennes à 40 fr. seront perçues, à fin novembre, par la Banque de l'Etat, directement auprès des caisses qui paient les traitements du personnel enseignant.

POUR LE COMITÉ :

Ph. DESSARZIN, *secrétaire*.

Au corps enseignant du IV^me arrondissement B.

Il s'agit, pendant la fermeture des classes, d'occuper utilement nos élèves à la maison. Les maîtres leur imposeront des tâches à domicile, adaptées à la force des enfants. On s'en tiendra, d'une manière générale, aux branches principales. Les travaux seront les suivants, pour les cours supérieurs : Compte rendu de lectures, rédaction illustrée, problèmes. L'essentiel est que ces travaux soient judicieusement distribués et surtout soigneusement contrôlés. Pour les élèves des cours inférieurs, les maîtres se mettront en relation avec les parents, afin de guider ceux-ci dans les soins qu'ils doivent prendre en vue de l'instruction de leurs enfants ; ces élèves seront aussi appelés à fournir régulièrement des travaux écrits. Les détails d'exécution sont laissés à l'initiative du corps enseignant, qui adressera tous les quinze jours un rapport à l'inspecteur sur les efforts réalisés et les résultats acquis.

En exécution des ordres de la Direction de l'Instruction publique relatifs à l'économie nécessaire du papier, la plus grande partie des travaux écrits seront effectués sur l'ardoise.

Marly, le 7 novembre 1918.

J. RISSE, *inspecteur*.

Le soussigné viendra en novembre photographier les écoles dans le canton de Fribourg. Se recommande auprès de Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices.

Hommages respectueux.

BRANDT DE TRÉMEUR,
Photographe des Ecoles, à LYSS.
